



Compte-rendu du conseil municipal du 29 Septembre 2015

Etaient présents: Mmes Andrée VIELVOYE, Marie-Renée EYMARD, Véronique LE GURUN
Caroline LE GURUN, Angèle LE FUR, Elsa BRUGALE
Mrs Gwendal LE ROUX, Alan LE GURUN, Patrick SOUNY, Patrick LE FUR

Absents : M Philippe LE FUR a donné pouvoir à Andrée VIELVOYE

Secrétaire de séance: Véronique LE GURUN

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 Juillet 2015

Approbation à l'unanimité

2- Approbation du Projet Educatif

Etant donné que la Commune doit se saisir du contenu du projet éducatif territorial pour en faire sien et le compléter par l'engagement de la collectivité pour l'année 2015-2016, Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet éducatif qui a été proposé et accepté par le Conseil Départemental de l'éducation Nationale, à savoir 4 jours ½ par semaine avec un mercredi libéré par mois, la récupération étant programmée du 24 au 28 Août 2016. Pour être effectif ce projet doit être validé par les membres du Conseil Municipal,

Après délibération,

- approuve à l'unanimité le projet éducatif territorial pour l'année 2015 - 2016 et autorise le Maire à signer les documents y afférents.
- approuve à l'unanimité l'engagement de la collectivité de septembre 2015 à Juin 2016.

3- Tarif accueil périscolaire

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à la validation de notre projet d'organisation du temps scolaire par le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) et par le Conseil Municipal, elle propose aux membres du Conseil Municipal de fixer un tarif de remboursement par enfant pour la garderie qui va être mise en place à partir du 1^{er} Octobre.

En contrepartie de l'engagement des familles pour le trimestre, Madame le Maire propose de demander 1€ par enfant et par jour pour chaque enfant scolarisé

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité la proposition de Madame le Maire

4- Contrats d'assurances de la commune

1- Renouvellement des contrats d'assurances :

Madame le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offre en date du 6 Mai 2015 pour le marché de prestations de services d'assurances effectuée pour 6 lots.

Après l'analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

- o Lot 1 Dommages aux biens à la société SMACL pour un montant T.T.C. de 3 575 € annuel
- o Lot 2 Responsabilité civile à la MAIF pour un montant T.T.C. de 1701 € annuel
- o Lot 3 Flotte automobile à la société SMACL pour un montant T.T.C. de 1 967 € annuel
- o Lot 4 Protection juridique à la MAIF pour un montant T.T.C. de 425 € annuel
- o Lot 5 Risques statutaires à GROUPAMA pour un montant estimé de 7 964 € T.T.C. au taux de 4.80 % des rémunérations CNRACL et 1.40 % des rémunérations IRCANTEC
- o Lot 6 Plaisance à la société SMAC pour un montant T.T.C. de 76.00 € annuel.

La prise d'effet se fera au 1^{er} Janvier 2016 pour une durée de 5 ans

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent la proposition de Madame le Maire

2- Convention d'assistance sur les contrats

Madame Le Maire fait part de la proposition de convention d'assistance sur les contrats d'assurances de la commune de la SARL Consultassur.

Le montant des honoraires au 1^{er} janvier 2016 s'élèverait à 502.20 € H.T.

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité, Madame le Maire, à signer la convention

5- Vente de logements sociaux

Madame Le Maire informe l'assemblée que BRETAGNE SUD HABITAT, dans le cadre de la politique sociale de l'accèsion à la propriété, envisage la vente des 6 pavillons de la résidence « Le Vallon » à HOUAT.

Les pavillons mis en vente sont 6 logements de type 3.

Les logements seront proposés en priorité aux locataires occupants, qui bénéficieraient d'un prix de vente minoré. Les locataires ne souhaitant pas entrer dans cette démarche d'acquisition continueront à occuper leur logement.

Les logements vacants seront proposés en priorité aux locataires de Bretagne Sud Habitat, puis à tout autre accédant se faisant connaître.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de vente des 6 pavillons de la résidence « Le Vallon »,
- Autorise Madame Le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété et tout acte de constitution de servitudes nécessaires à la résidence « Le Vallon ».

6- Droit de préemption

- 1- Vente de la parcelle AD 523 de 262M2 pour une valeur de 13 100 €
- 2- Donation des Parcelles AE 408- AE 191 –AE 708 – AE 729

Après délibération,

Les membres du Conseil municipal décident de ne pas appliquer le droit de préemption pour ces parcelles

7- Régularisation de propriété

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après étude des titres de propriété l'appentis appartenant à la mairie appartient bien à Mr et Mme LE DOUX

8- Informations sur le P.L.U.

Madame le Maire rappelle le calendrier du PLU, et précise que l'enquête publique va démarrer lundi 5 Octobre, en présence du Commissaire enquêteur, Monsieur ZELLER, qui assurera la première permanence à la salle communale.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier PLU est consultable en Mairie tous les jours de 11 H 00 à 12 H 00 et de 16 H 00 à 17 H 00 -

9- Dossier terrain de sports

Le coût de l'aménagement du terrain de sport suite aux différents devis reçus est évalué à environ 120 000 € - Avant d'arrêter un choix sur cet aménagement, Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de faire les démarches pour chiffrer le pourcentage de subventions qui pourraient nous être accordées (AQTA, AIP, Département...). Ce montant pourrait être estimé à environ 80 %.

10- Informations Conseil Communautaire AQTA

Le Conseil communautaire du 18 Septembre 2015 a adopté le PLH (programme local de l'habitat) et émis un avis favorable au projet de PLU de Houat.

11- Questions diverses

1- CONVENTION C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'appel à cotisation 2015 par le CAUE pour un montant de 74.70 €.

Ce montant de cotisation correspond à 0.30 € par habitant, sur la base de la population municipale (hors population comptée à part), base INSEE

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le montant de la cotisation.

2- Parking Quiberon de Octobre à Pâques pour les Insulaires

Monsieur HILLIET, Maire de Quiberon, propose gratuitement aux Insulaires le parking Place de la gare pendant la période d'Octobre à Pâques. Afin de connaître le nombre de place utilisée il est demandé aux personnes intéressées de venir s'inscrire en Mairie afin que la mairie de Quiberon puisse faire les macarons.

Madame le Maire clôt le Conseil Municipal à 21 h 30